



OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ÉCOLE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

101 bis, rue du Ranelagh - 75016 PARIS

☎ 01 44 14 93 30 - Fax : 01 45 27 49 83

E-Mail : federation@occe.coop – Site web : www.occe.coop

MOTION D'ORIENTATION

2007 - 2010

Cohérence, Solidarité, Équité.

Les objectifs de la Motion 2007/2010

Ethiques : Porter les valeurs fondatrices de la coopération à l'école :

Épanouissement personnel de l'élève dans un projet d'intérêt collectif qui favorise

l'engagement
volontaire
pour une
Citoyenneté
fondée sur
le Respect,
la Solidarité,
et l'Équité

Politiques, économiques : Mettre en œuvre le projet de l'OCCE en

développant les objectifs du programme d'action de la CPO dans chaque AD. Réfléchir sur les indicateurs d'efficacité de nos actions.

Poursuivre la
dotation des AD
en personnels.
Favoriser le
renouvel-
lement,
la formation et
la valorisation
de l'expérience
acquise des
Cadres.
Diversifier
les sources
de revenus
en développant
des partenariats.

Symboliques : Améliorer le fonctionnement démocratique.

Accroître le nombre d'administrateurs dans les CAD et la participation aux AG.

Développer la participation des mineurs.

Organisationnels :

Créer de nouveaux outils pour le fonctionnement des AD et des coopés.

Augmenter
et diversifier
le service aux
adhérents.

Créer des
outils

d'évaluation des activités de la coopé au siège fédéral.

Clarifier les situations des salariés et MAD de l'OCCE.



Valoriser
les actions
des AD et
les outils de
communication
pour améliorer
l'image
de l'OCCE.

Cohérence, solidarité, équité

MOTION D'ORIENTATION 2007-2010

Cohérence, solidarité, équité

Le travail réalisé lors de la Convention des Elus d'octobre 2006, des Interrégionales de novembre, l'analyse de l'enquête préparatoire à l'élaboration de la Motion, d'une part, le nouveau cadre de partenariat de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) d'autre part, mettent en évidence un certain nombre de priorités qui vont constituer l'ossature de la Motion d'Orientation de l'OCCE.

Il nous faudra tout d'abord mettre plus de COHERENCE dans notre action pédagogique.

Nous avons réussi, en quelques années, à gagner en cohérence sur le plan comptable, de la coopérative de classe au siège fédéral.

Nous devons parvenir, dans les années qui viennent, à gagner en cohérence autour des objectifs éducatifs que nous poursuivons, ainsi qu'autour des procédures d'évaluation que nous mettons en place pour mesurer la pertinence de notre action.

Il nous faudra ensuite continuer à articuler notre projet autour d'une de nos valeurs cardinales : la SOLIDARITE.

Depuis la Motion d'Orientation 1998-2001, nous poursuivons un objectif que nous sommes encore loin d'avoir atteint : « Doter toutes les AD de moyens humains » pour leur permettre de mener leur action.

Il nous faudra, enfin, garder à l'esprit que la cohérence et la solidarité n'ont de sens que si les décisions prises ne masquent pas, voire n'accroissent pas de profondes injustices.

Aujourd'hui, qu'il s'agisse de la situation des coopératives scolaires, des AD, comme de celle des personnels, il existe de profondes disparités dont nous ne pouvons nous satisfaire au nom des valeurs que nous portons.

La recherche de l'EQUITE constituera la troisième priorité fédérale.

Ces trois priorités : cohérence, solidarité, équité vont se décliner au travers de quatre objectifs essentiels.

1. Porter les valeurs de l'OCCE en mettant en œuvre son projet, ou redonner sens au projet fédéral et cohérence à notre action.

De façon à peine caricaturale, l'analyse des réponses de l'enquête souligne que les AD assimilent CAN, siège fédéral et « Fédération » et qu'elles ont de cette dernière l'image que les enseignants ont souvent de l'Inspection Académique : une structure hiérarchique « à distance », fort éloignée des réalités du terrain et de leurs préoccupations.

Cette situation est réellement problématique, alors que nous venons de signer une nouvelle Convention avec l'Etat qui va nécessiter un travail cohérent autour d'objectifs communs. Si les AD ne se sentent pas davantage impliquées dans le projet élaboré collectivement et voté en AG, la Fédération OCCE aura du mal à rendre compte de la pertinence de son action, qui n'a de sens que si elle est déclinée localement par toutes ses AD.

Nous avons 3 ans, dans le cadre de notre prochaine Motion d'Orientation, pour donner sens à notre action fédérale et la rendre plus cohérente.

C'est certes une exigence imposée par la CPO, mais c'est avant tout une exigence associative.

2. Dynamiser la vie associative, de la coopérative de base à la Fédération.

Cet autre objectif n'est pas nouveau, mais il devient de plus en plus urgent de s'en saisir.

Faire des coopératives scolaires des structures d'éducation à la vie associative et, par là même, à la citoyenneté est la visée première de l'OCCE. C'est aussi le premier objectif de la CPO.

Durant les années à venir, nous devons collectivement porter notre effort sur cet idéal qui, dans trop d'endroits, est loin d'être atteint.

Nous savons que, très souvent, les écoles s'affilient pour le service « gestionnaire » que nous offrons. Nous devons nous saisir de cette réalité, pour essayer de la faire évoluer.

Nous faisons l'hypothèse que c'est en redonnant du sens à la vie de la coopérative scolaire que nous donnerons à nos adhérents l'envie de participer à nos AG et de militer dans nos AD. La formation des cadres de l'OCCE autour de nos priorités pédagogiques sera renforcée.

Ces objectifs constituent aujourd'hui un enjeu majeur pour l'OCCE dans son ensemble.

3. Soutenir les AD.

Il nous faudra continuer à soutenir les AD, qui sont souvent dans des situations associatives difficiles, faute de moyens humains ou financiers. L'effort entrepris ces dernières années sera poursuivi, afin de parvenir à doter chaque AD d'au moins un « moyen humain » et d'un outil de gestion. L'aide financière aux AD devra être poursuivie, tant au plan des aides ponctuelles que des aides pour projet innovant. Nous devons réussir, dans les années qui viennent, à trouver la cohérence sur le plan pédagogique que nous avons réussi à trouver sur le plan comptable.

C'est, à n'en pas douter, l'enjeu majeur de la prochaine Motion.

Cet accroissement de la solidarité fédérale nécessitera en contre partie d'avoir plus de rigueur, plus d'exigences vis-à-vis des détachés et des CAD dans la mise en œuvre du projet fédéral voté en AG.

Mais le soutien devra également passer (comme cela a été exprimé de nombreuses fois) par la mutualisation de nos outils pédagogiques, comptables, juridiques. Nous perdons aujourd'hui trop d'énergie à travailler en parallèle, à réinventer des outils créés par d'autres. Pour un mouvement qui met la coopération au cœur de son projet, ce n'est pas un moindre paradoxe.

La mise en place, par étapes, du Centre d'Information et de Documentation en Ligne (CIDEL), dont le principe avait été inscrit dans la Motion précédente, devra être réalisée, afin de rendre un véritable service aux coopératives scolaires comme aux AD.

4. Se saisir de la question sociale.

Depuis quelques années, (en fait, depuis l'accord concernant le passage aux 35 heures), le siège fédéral est entré dans de nouvelles modalités de dialogue social. L'élection de Délégués du Personnel, puis l'apparition de Délégués Syndicaux a amené les administrateurs de l'OCCE à prendre conscience de certaines réalités du Code du Travail.

La mise en conformité qui en a découlé a, en partie, été réalisée : élections de Délégués du Personnel, mise en place d'un Règlement Intérieur, mise en place d'un Comité d'Entreprise... Mais ce travail de mise en conformité a également modifié les contours de la notion de « personnel fédéral ». Aujourd'hui, il ne fait plus de doute, par exemple, que les Détachés sont à part entière des salariés fédéraux, soumis aux règles du travail des personnels de droit privé. La question des enseignants « Mis à disposition » est plus complexe (la majeure partie d'entre eux étant à mi-temps), mais devra être éclaircie rapidement.

Le travail engagé va avoir des répercussions sensibles au niveau du siège fédéral, mais également au niveau des AD.

La question de l'équité dans le traitement des employés départementaux ainsi que de l'indemnité des permanents, entre autres, seront des éléments essentiels de la question sociale dans les années à venir.

Solidarité fédérale et cohérence dans notre action

Les objectifs exposés ci-dessus sont ambitieux, mais nous avons su montrer, ces dernières années, notre détermination et notre capacité à relever les défis associatifs auxquels nous étions confrontés. La coopération, la solidarité ont toujours guidé notre action.

Nous sommes convaincus que nous saurons faire face à ces nouveaux enjeux.

Pour l'OCCE,
Le CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

COHERENCE, SOLIDARITE, EQUITE Les objectifs de la Motion 2007/2010

NB : La présentation ci-dessus n'est en aucun cas une présentation « hiérarchique ». La numérotation a pour seule fonction de permettre une identification plus aisée des objectifs.

1. PORTER LES VALEURS DE L'OCCE, EN METTANT EN ŒUVRE SON PROJET.

- 1. A : Développer dans chaque AD les objectifs du programme d'action de la CPO.
- 1. B : Entamer la réflexion sur les indicateurs d'efficacité de nos actions.
- 1. C : Créer des outils d'évaluation des activités, de la coopérative de base au siège fédéral (CRA des coopératives, CRA des AD, CRA des permanents), afin de pouvoir en effectuer la sommation et l'analyse.

2. DYNAMISER LA VIE ASSOCIATIVE, DE LA COOPERATIVE DE BASE A LA FEDERATION.

- 2. A : Accroître le nombre d'administrateurs dans les CAD, au CAN et leur participation effective.
- 2. B : Développer la participation effective des mineurs dans les coopératives scolaires, les AD, et les AG.
- 2. C : Accroître le nombre de participants aux AG départementales.
- 2. D : Augmenter et diversifier le service aux adhérents.
- 2. E : Améliorer le fonctionnement démocratique.

3. SOUTENIR LES AD

- 3. A : Poursuivre la dotation des AD en personnel.
- 3. B : Augmenter les outils à destination des AD, en particulier un outil de gestion (ou émanant de celles-ci) et des coopératives scolaires.
- 3. C : Diversifier les sources de revenus, en développant des partenariats.
- 3. D : Valoriser les actions des AD et les actions nationales, à travers des outils de communication fédéraux.

4. SE SAISIR DE LA QUESTION SOCIALE

- 4. A : Examiner et clarifier les situations des salariés et MAD de la Fédération, dans le respect des particularités statutaires ou conventionnelles.
- 4. B : Favoriser un renouvellement des Cadres et la valorisation de l'expérience acquise.

		<ul style="list-style-type: none"> - A partir de février 2009, il n'y aura plus qu'une seule AG fédérale, en février. - Développement des outils pédagogiques, statutaires, comptables... à destination des AD et des coopératives scolaires. - Explication des indicateurs pertinents de notre action, concernant : <ul style="list-style-type: none"> - le fonctionnement des coopératives scolaires, - la pertinence de nos actions de formation, - la pertinence de nos actions nationales et départementales, - la mise en œuvre de la pédagogie coopérative dans les classes ; - la participation des élèves dans les dispositifs du Second Degré. 	<p>Groupe Pédagogique</p> <p>Groupe Pédagogique</p> <p>Groupe Formation</p> <p>Groupe Pédagogique, Groupes Actions nationales, AD et UR</p> <p>Groupe Pédagogique</p> <p>Groupe Second Degré</p>
	<p>1. C : Créer des outils d'évaluation, de la coopérative de base au siège fédéral, afin de pouvoir en effectuer la sommation et l'analyse des activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du CRA des coopératives et des foyers, afin de mieux rendre compte de leur action effective. - Création d'un CRA commun des AD, rendant compte de leur implication dans le projet fédéral. - Création d'un CRA des permanents, rendant compte de leur implication dans le projet fédéral et la dynamisation pédagogique et associative des CAD. 	<p>Groupe Pédagogique</p> <p>Comm. MAD/Détachés</p> <p>Comm. MAD/Détachés</p>

2. DYNAMISER LA VIE ASSOCIATIVE, DE LA COOPERATIVE DE BASE A LA FEDERATION

ETAT DES LIEUX	OBJECTIFS	PLAN D'ACTION	ACTEURS
<p>L'OCCE est, depuis plus de 50 ans, un prestataire de service incontournable sur le plan de la gestion des ressources « complémentaires » au fonctionnement de l'Ecole (principalement dans le Premier Degré). Cet important service a progressivement fait perdre de la lisibilité au projet éducatif de l'OCCE, à tous les niveaux (coopératives scolaires, AD, fédération). La situation de « quasi monopole » de l'OCCE masquait jusqu'à aujourd'hui les dangers d'une situation associative caractérisée par le fait que l'OCCE affine beaucoup plus d'utilisateurs de services que de militants.</p> <p>La participation effective des élèves au sein des coopératives scolaires, la participation des mineurs et des mandataires aux AG départementales, le militantisme des adhérents ... sont, pour le moins, perfectibles... De nombreux CAD sont en effectif d'administrateurs « statutairement limites », et même le CAN a aujourd'hui du mal à être au complet.</p>	<p>2. A : Accroître le nombre d'administrateurs dans les CAD et leur participation effective.</p> <p>2. B : Développer la participation effective des mineurs dans les coopératives scolaires, les AD et les AG.</p> <p>2. C : Accroître le nombre de participants aux AG départementales</p> <p>2. D : Augmenter et diversifier le service aux adhérents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des Cadres de l'OCCE (dirigeants et permanents) pour répondre à ces enjeux associatifs. - Généralisation, dans toutes les AD, des interventions en formation initiale et continue des enseignants, des mandataires de coopératives scolaires des directeurs d'école. - Développement des Interventions en formation initiale et continue des mandataires des FSE. - Poursuite des interventions dans la formation des Cadres de l'Education nationale. - Développement des interventions des administrateurs départementaux auprès des équipes d'enseignants, pour aider à l'amélioration du fonctionnement associatif sous ses divers aspects : éducatifs, juridiques et comptables. - Poursuite et amplification de la vérification du respect des principes statutaires et comptables, par l'analyse des comptes-rendus financiers des coopératives scolaires et l'analyse des comptes rendus d'activités. - Production et diffusion de documents statutaires, comptables et juridiques. - Mise en place d'un groupe d'étude des projets départementaux pour intégration dans le programme d'action de l'association. 	<p>Groupe Formation</p> <p>AD et/ou UR</p> <p>AD et/ou UR</p> <p>Elu national</p> <p>AD et/ou UR</p> <p>AD, services fédéraux (juridique, comptable, communication), Groupes nationaux</p> <p>Groupe Pédagogique et Centre Documentaire, AD et/ou UR</p> <p>CAN Vie associative</p>

	<p>2. E : Améliorer le fonctionnement démocratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modifier les modalités de votes de l'AG fédérale ; - Renforcer le rôle dirigeant des élus ; - Permettre une représentativité des AD à la vie fédérale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des statuts fédéraux concernant les modalités de votes de l'AG fédérale, afin que celles-ci prennent en compte de façon équilibrée le nombre de mandats des AD et les positions des CAD. - Dotation de moyens nécessaires à la participation de toutes les AD à la vie fédérale, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'association. 	<p>CAN Vie associative</p> <p>CAN et Comm. MAD/Détachés</p>
--	---	--	---

3. SOUTENIR LES AD

ETAT DES LIEUX	OBJECTIFS	PLAN D'ACTION	ACTEURS
<p>Sans permanent, le dévouement des militants ne peut suffire à impulser une vie pédagogique riche en projets départementaux.</p> <p>Les permanents, non soutenus par du personnel, s'épuisent à mener de front animation pédagogique et gestion administrative de l'AD.</p> <p>De nombreux outils existent dans les AD, inconnus des autres. Chacun invente et réinvente l'eau chaude dans son coin.</p>	<p>3. A : Poursuivre la dotation des AD en personnel.</p>	<p>- Fixation du fonds de réserve fédéral à la hauteur de l'aide totale de l'Etat (subvention de fonctionnement, subvention de compensation..).</p> <p>- Poursuite des négociations avec le MEN, pour aller vers la satisfaction de nos besoins : « 102 AD : 102 moyens enseignants » et, à défaut, poursuite, en fonction de nos moyens, de la dotation des AD sur le budget fédéral, pour arriver à un moyen humain par AD.</p> <p>- Etude de modalités de soutien des AD pour l'emploi de personnels administratifs.</p>	<p>CAN</p> <p>CAN et Comm. MAD/Détachés</p>
	<p>3. B : Augmenter les outils à destination des AD ou émanant de celles-ci et des coopératives scolaires.</p>	<p>- Production, mutualisation d'outils pédagogiques, comptables et juridiques.</p>	<p>AD, Services fédéraux, Groupes nationaux</p>
	<p>3. C : Diversifier les sources de revenus, en développant des partenariats.</p>	<p>- Mutualisation des expériences : faire un état des lieux de tous les partenariats existants.</p> <p>- Création d'un groupe de travail sur cette question.</p> <p>- Création de « dossiers types », à partir des partenariats existants et les mettre à disposition des AD.</p> <p>- Formation des permanents.</p>	<p>CAN Vie associative</p> <p>CAN Vie associative</p> <p>CAN Vie associative</p> <p>Groupe Formation ou Vie associative</p>

4. SE SAISIR DE LA QUESTION SOCIALE

ETAT DES LIEUX	OBJECTIFS	PLAN D'ACTION	ACTEURS
<p>Nous avons pris un retard considérable dans la mise en œuvre des textes législatifs régissant les salariés privés. Le rattrapage nécessaire et le coût engendré peuvent menacer l'équilibre du budget fédéral.</p> <p>Les différences entre les salariés : conditions de travail, nature des tâches, indemnités de transport, de déplacement, de sujétion spéciale ..., sont peu admissibles dans une association développant des valeurs humanistes et demandant aux salariés une importante fibre militante.</p>	<p>4. A : Appliquer strictement la législation et le Code du Travail. Harmoniser les conditions de travail et de rémunération. Favoriser le militantisme féminin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnalisation de notre rôle d'Employeur par l'embauche d'un Directeur administratif à compétences juridiques. - Modification du règlement intérieur de l'association (art. 7b) concernant le titre, la composition et les attributions de la Commission consultative des personnels enseignants détachés et MAD. - Elaboration d'un nouveau contrat de travail des salariés, d'une fiche d'évaluation à mi-année, et d'un nouveau CRA. 	<p>Présidents d'AD Représentants du personnel (DS, DP) Commission MAD/détachés</p> <p>CAN</p> <p>Voir ci-dessus 1.C</p>
	<p>La politique fédérale repose sur les compétences de ses permanents. Leur renouvellement pose problème : il intervient trop tôt ou trop tard. Problème du « turn-over » qui ne permet pas d'asseoir une politique fédérale ; problème de la réinsertion des Détachés, qui ne bénéficient d'aucune validation des acquis.</p>	<p>4. B : Favoriser un renouvellement des Cadres et la valorisation de l'expérience acquise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un protocole d'accord CAN /AD (ISS, garde d'enfants) - Négociation avec le MEN et en partenariat avec les autres mouvements, pour une valorisation de carrière des détachés : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des procédures de « bilan de compétences » - Aide aux détachés qui souhaitent s'engager dans des formations professionnelles - Création d'un groupe national et de groupes régionaux de formateurs (avec ISS) sous la responsabilité du conseil de formation.